

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DÉCEMBRE 2015

PRÉSENTS : Bernard GIRAULT, Jean-Michel VRILLON, Yvette MERCIER, Olivier RACAULT, Elisabeth AUGÉ, Philippe BAN, Jean-Claude COUTANT, Maryse MARCHAIS, Lionel MORIN, Jean-Michel VALADE, Nathalie VIGNEAU, Brigitte VOLET

PROCURATIONS :

Sylvie MARCONNET a donné pouvoir à Yvette MERCIER

Nathalie PERRET a donné pouvoir à Jean-Michel VRILLON

Jean-Yves MARTINEAU a donné pouvoir à Olivier RACAULT

Madame Maryse MARCHAIS a été élue secrétaire de séance.

AMÉNAGEMENT D'UN PRÉAU ET D'UNE COUR DE RÉCRÉATION POUR LES ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR

Après avoir pris connaissance de l'estimation financière établie par le Cabinet CAILLAUDEAU concernant des travaux d'aménagement d'un préau et d'une cour de récréation pour les activités périscolaires, et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal :

DONNE SON ACCORD au dit projet pour un montant prévisionnel de 170 254,25 € H.T. et,

SOLLICITE l'octroi d'une subvention au taux maximum (35 %) auprès de Monsieur le Préfet de Loir-et-Cher au titre de la D.E.T.R. 2016 (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux).

AMÉNAGEMENT D'UN PRÉAU, D'UNE COUR DE RÉCRÉATION ET D'UN PLATEAU SPORTIF : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES FONDS DE CONCOURS

Après avoir pris connaissance de l'estimation financière établie par le Cabinet CAILLAUDEAU concernant des travaux d'aménagement d'un préau, d'une cour de récréation et d'un plateau sportif, et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal :

DONNE SON ACCORD au dit projet pour un montant prévisionnel de 219 178,85 € H.T. et,

SOLLICITE le versement d'un fonds de concours d'un montant de 70 000 € auprès de Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Cher à La Loire.

AMÉNAGEMENT SÉCURITAIRE RUE DE LA MAIRIE : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE

VU la demande de travaux effectuée auprès de la Communauté de Communes du Cher à la Loire concernant la Rue de la Mairie,

VU le projet de travaux de sécurité de la Rue de la Mairie sur la commune de Faverolles-sur-Cher,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal :

DECIDE

Article 1 : DE SOLLICITER une subvention au titre des amendes de police pour la réalisation de l'aménagement sécuritaire de la Rue de la Mairie, pour un montant le plus élevé possible.

Article 2 : D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention de reversement avec la Communauté de Communes du Cher à la Loire, en cas d'obtention de l'aide.

Article 3 : DE CHARGER Monsieur le Maire de l'exécution de la présente décision et l'autorise à signer tous les actes nécessaires à sa réalisation.

Article 4 : La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet, Monsieur le Président du Conseil Départemental et Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Cher à la Loire.

DIRECTION DE LA LECTURE PUBLIQUE : CONVENTION

Dans le cadre des travaux d'agrandissement de la bibliothèque, la commune souhaite adhérer à la Direction de La Lecture Publique (DLP) gérée par le Conseil départemental de Loir-et-Cher.

Par conséquent et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal :

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention entre le Département de Loir-et-Cher et la commune relative à la création et au développement d'une bibliothèque desservie dans le cadre du réseau de lecture publique constitué autour de la Direction de la Lecture Publique et,

S'ENGAGE en particulier à :

- mettre à disposition un local dont la superficie totale est de 123 m²
(bibliothèque : 65 m² - salle vidéo école : 32 m² - ancienne bibliothèque : 26 m²)
- ouvrir la bibliothèque à l'ensemble de la population 6 heures minimum par semaine
- inscrire au budget un crédit d'acquisition de documents à raison de 1,50 € minimum par an et par habitant.

La présente convention est conclue pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction.

RADIO PLUS FM : CONVENTION 2016

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal :

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat 2016 entre RADIO PLUS FM et la Commune et,

S'ENGAGE à verser un forfait de 0,46 € X 1365 habitants, soit la somme de 627,90 € pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016.

PLUi

Dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, des réunions publiques auront lieu, dont le 14 janvier prochain à la Maison du Temps Libre à Faverolles/Cher.

VOEUX DU MAIRE

Ils auront lieu le samedi 16 janvier prochain à partir de 17 H 30.

RANDONNÉE

Le club d'Animation de Faverolles organise sa traditionnelle randonnée pour aider au traitement de la mucoviscidose. Elle se déroulera le 10 janvier prochain.

ILLUMINATIONS DE NOEL

Le conseil a décidé de ne pas faire de classement pour les illuminations de Noël. Il préfère prévoir une récompense et un classement en fin d'année prochaine sur l'embellissement et l'entretien général des propriétés.

DROITS DE PRÉEMPTION

Le Conseil Municipal n'a pas désiré exercer son droit de préemption sur les ventes suivantes :

- Linda CHARBONNIER (propriété située 8 Route de Tours) à Pascal POTAIRE
- Jean-Bernard CHEROUVRIER (propriété située 1 Allée de la Croix Bourtaut) à Éric MAFILLE
- SCI DE LA RABOTIERE (propriété située 51 Route de la Clémencerie) à M. et Mme MAUCOURT Julien

Pour extrait conforme,
Le Maire,



Bernard GIRAULT